

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2004

Rapporteur : Monsieur Daniel CONSTANT, Vice-Président en charge des Finances.

Vu la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article et L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté de Communes de Montesquieu contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus et qu'il convient donc d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

L'article sus-visé du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les Communes de 3 500 habitants et plus (c'est le cas de la Communauté de Communes de Montesquieu -CCM), un débat ait lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Il ne constitue cependant qu'une phase préliminaire à la procédure budgétaire et ne présente de ce fait aucun caractère décisionnel. Néanmoins, il demeure soumis à la formalité du dépôt au contrôle de légalité.

DECHETTERIE DE L'ARNAHURT TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

Considérant la nécessité d'effectuer des aménagements afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et de travail du personnel ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La déchetterie de l'Arnahurt propose de larges plages d'ouverture au public permettant de satisfaire aux besoins de chacun afin de capter en déchetterie des tonnages importants liés à la consommation des ménages.

Afin que l'accueil des administrés du territoire puisse être réalisé dans les meilleures conditions en procurant à l'agent en charge de ce service les moyens de les satisfaire, il apparaît nécessaire de réaliser une seconde tranche d'aménagements de cet équipement.

C'est pourquoi la Communauté de Communes de Montesquieu envisage l'achat d'un bungalow permettant d'améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité et d'entreprendre tous les travaux nécessaires à sa mise en place.

Le chalet en bois existant servira de remise pour le matériel d'exploitation.

Parallèlement, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite installer un abri pour la protection contre les intempéries de certains DMS (déchets ménagers spéciaux), tels que les pots de peinture, les piles, et les huiles alimentaires.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 6 600 € HT pour le bungalow et de 10 000 € HT pour les frais d'installation, de raccordement et de construction de l'abri à DMS, soit 16 600 € HT pour l'ensemble de l'opération.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **décide** de réaliser les travaux aménagements ci-dessus mentionnés ;
2. **sollicite** les subventions auprès des institutions et organismes spécialisés tels que le Conseil Régional, Conseil Général, l'ADEME et les autres intervenants potentiels ;
3. **autorise** Monsieur le Président à signer tout document y afférant ;
4. **dit** que les crédits correspondant seront inscrits au budget 2004.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27/02/2004
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2004/02

OBJET : Déchetterie de l'Arnahurt - Travaux d'aménagement

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 20 heures
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

I - LE CONTEXTE BUDGETAIRE NATIONAL

* Chacun observant l'actualité de ce début d'année 2004, se rend bien compte que l'environnement économique général demeure très incertain :

- La mollesse des croissances mondiales, européennes et surtout nationales,
- La multiplication des plans sociaux, des délocalisations, des dépôts de bilans des PME...
- La hausse du chômage (9.6 % de la population active en France contre 8.9 % dans la zone euro), la réforme des retraites, de la sécurité sociale qui incitent plus à l'épargne qu'à la consommation
- L'investissement trop faible des entreprises ne permet pas de prendre le relais et a conduit l'Etat à prévoir un taux de croissance modéré pour 2004 à 1.7 % alors qu'en 2003, il était envisagé à 2.5 % du PIB.
- La croissance réelle est comprise entre 0.4 % et 0.6 %, en conséquence, pour les finances des collectivités locales, la dotation progressera moins que l'an dernier, 1.2 % contre 1.9 %.

* L'inflation 2003 est chiffrée à 2.2 % et l'inflation 2004 est annoncé à 1.6 % en moyenne annuelle ;

* L'actualisation des bases d'imposition semble fixée à 1,015 % alors que le montant des bases de TP reste encore inconnu ;

C'est donc une situation tendue, des réactions politico-économiques imprévisibles, qui nous obligent à nous montrer très prudents dans notre projet de budget primitif 2004.

Surtout, l'attitude de l'Etat, à l'opposé exact du discours tenu, plonge notre budget prévisionnel dans une incertitude jamais atteinte dans l'histoire des finances locales :

- la TP : le Président de la République annonce, à la surprise de tous y compris du Ministre des Finances, une réforme dont nul ne connaît les modalités d'application et qui risque de mettre à mal le moteur de l'intercommunalité française, basée sur la TPU communautaire.
- la TEOM : l'accroissement aussi inéluctable que progressif des coûts de collecte et de traitement, associé à, là aussi, des annonces gouvernementales d'une réforme du système de financement des ordures ménagères qui ne serait plus basé sur le foncier bâti mais sur la taxe d'habitation, mettent en péril la crédibilité d'une politique favorisant l'éco-citoyenneté.
- la DGF : sa nouvelle architecture pour 2004 (regroupement dans la DGF de la compensation de la suppression de la « part salaires » de la TP, du fonds national de péréquation et de la compensation des baisses de dotation de compensation de la TP), ainsi qu'une évolution globale de l'enveloppe prévue à 1.93 % au lieu de 2.3 % en 2003, font qu'il est préférable d'éviter de compter sur cette dotation de l'Etat pour financer durablement les dépenses de fonctionnement courant de la collectivité

Au final, et bien que le Gouvernement ait fait inscrire dans la Constitution le principe d' «autonomie financière et fiscale des collectivités locales », c'est l'ensemble des ressources de notre Communauté qui se trouve fragilisé par ce contexte d'incertitude érigé en principe au niveau national. Or, chacun sait que l'incertitude n'est pas un climat qui incite à la confiance. Et c'est dans ce contexte que nous devons malgré tout bâtir un budget tourné vers l'investissement et l'aménagement productifs de notre Communauté.

II - LE CONTEXTE BUDGETAIRE PARTICULIER A LA CCM

- Bilan 2003 : Un excédent global en baisse par rapport à 2002, mais qui demeure honorable,
- DGF : stabilité prévisible de cette unique et « vraie » recette de fonctionnement,
- Progression et stabilisation des charges pérennes de fonctionnement,
- TP 2004 : la progression de 2002 (+6,22% des bases) n'avait pas été poursuivie en 2003 (+1,11% seulement). Qu'en sera-t-il en 2004 ?

On peut encore une fois déplorer que l'on va devoir commencer à construire ce budget sans connaître ni les bases de TP ni la DGF, ce qui favorise le climat d'incertitude.

III - LES PRINCIPES DE BASE PERENNES PROPRES A LA CCM DE 2003 REPORTES EN 2004

- Les coûts de la gestion des déchets ménagers et assimilés seront financés intégralement par la TEOM, les emprunts spécifiques, les subventions, les recettes des repreneurs et d'Eco-Emballages sans participation des fonds propres du budget de la Communauté de Communes de Montesquieu. La définition des 5 zones de perception va permettre une gestion plus équitable et plus solidaire en attendant la zone de perception unique. Néanmoins, même si une forte hétérogénéité est à prévoir dans les variations selon les modalités de collecte et de perception, un accroissement global d'environ 20 % de la TEOM sera nécessaire pour financer les choix politiques de gestion pris en 2003.
- L'attribution de compensation (versement de la TP à chacune de nos communes) sera identique à 2003, soit le montant de la TP 2001 perçu, confirmant ainsi le pacte de stabilité conclu à la naissance de la Communauté de Communes de Montesquieu.
- Le fonctionnement du Site Montesquieu dont le transfert de compétences est réalisé et le transfert de propriété finalisé, sera équilibré sans interférence sur le budget propre de la Communauté de Communes de Montesquieu sur un Budget Annexe.

IV - LES REALISATIONS 2003 CONFIRMEES EN 2004

La Communauté de Communes de Montesquieu confirme son rôle de partenaire de nombreuses structures actives pour notre territoire dont certaines charges étaient assurées jusqu'alors par les communes :

- Subventionnement de l'Association Bordeaux Montesquieu
- Subventionnement de la Mission Locale
- Subventionnement du SIGM et plus tard l'Office de Tourisme actuellement en création,

La Communauté de Communes de Montesquieu noue de nouveaux partenariats :

- Cotisation au SYSDAU
- Participation au projet Ampélopolis
- Financement de l'Eveil culturel

V - CADRE DE PROPOSITIONS NOUVELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS ACTIFS DE LA CCM

↳ Recettes : augmentation raisonnée du taux de la TP de 2.2 % (taux d'inflation de 2003), ce qui porte ce taux de 13 % à 13,29 %.

↳ Dépenses : - propositions des différentes commissions :

- Investissement :
essentiellement trois axes :
 - Acquisition de terrains pour l'extension de zone d'activités
 - Réfection / Création de voirie d'intérêt communautaire
 - Acquisition et aménagement d'un immeuble sur la commune de Martillac destiné au futur Office de Tourisme
- Fonctionnement :
 - Maîtrise des dépenses de personnel (19 agents en année pleine : 3 financés sur le budget TEOM, 1 par le Site Montesquieu, 3 par le FSE, 2 à 60% par la CAF , 10 spécifiques CdCM)
 - Maintien des subventions aux associations d'intérêt communautaire
 - Développement du Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi
 - Poursuite de l'étude de la mise en place de la dotation de solidarité.

CONCLUSION

L'année 2003 fut une année de mise en place des services et à la relecture du DOB 2003, nous pouvons constater que les objectifs prévus ont été réalisés (recrutements, aménagement des locaux, études préalables, mise en place des zones de perception, autonomie de gestion du Site Montesquieu, et début de réalisation d'équipements structurants avec la deuxième déchetterie).

La CdCM, maintenant dotée de moyens, doit faire de l'année 2004 une année de concrétisation des projets « productifs » souhaités : requalification des zones d'activité, réfection de voiries d'intérêt communautaire, construction de l'office de tourisme, mise en place du RAM, poursuite des efforts en matière d'emploi, aires d'accueil gens du voyage,

Confirmer et conforter la montée en puissance de la CCM, par la mise en place en actions économiques, dans le respect des identités communales et dans le consensus, conformément à « l'esprit des lois communautaires » : telles sont, avec cet « état d'esprit », les orientations qui guideront l'élaboration du budget primitif 2004, qui sont soumises à votre débat.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27/02/2004
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2004/01

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 19 heures
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 4, section 6 des compétences obligatoires ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu souhaite renouveler sa volonté d'engager une réflexion sur des solutions pertinentes en termes de gestion des déchets des ménages et des déchets assimilés.

La politique de réduction des déchets à la source par la mise en place de solutions appropriées en est l'objectif.

La Communauté de Communes de Montesquieu s'était fixée comme objectif en 2003 la réalisation d'un réseau de déchetteries apte à desservir, dans des conditions optimales de qualité, l'ensemble des administrés du territoire communautaire.

Pour cette année 2004, la Communauté de Communes de Montesquieu a choisi d'opter pour la collecte sélective en porte à porte qui va peu à peu se substituer à la collecte sélective par apport volontaire qui avait été initiée sur le territoire en 1999.

Il semble que ce réflexe de tri mis en place depuis plusieurs années permette d'obtenir des résultats satisfaisants en terme de tri d'emballages à recycler qui pourront être rapidement améliorés par cette collecte en porte à porte.

Le principe acté est la mise en place de la collecte sélective en porte à porte par substitution. Actuellement, un service de ramassage bihebdomadaire des ordures ménagères est assuré. Selon un calendrier prévisionnel de mise en place de la collecte sélective sur les différentes communes, une collecte d'ordure ménagère sera remplacée par une collecte des emballages ménagers à recycler (C1+1).

Calendrier prévisionnel de lancement :

Saucats, Saint- Morillon : mi-mai

Ayguemorte-les- Graves, Isle-Saint-Georges, Saint Médard d'Eyrans, Saint Selve : mi-juin

La Brède : octobre

Martillac, Cabanac et Villagrains : novembre

Léognan : Février 2005

Pour cette collecte d'emballages ménagers à recycler, la Communauté de Communes de Montesquieu distribuera dans chaque foyer des sacs plastiques translucides en quantité nécessaire pour un tri régulier annuel, comme cela se pratique déjà sur les communes de Cadaujac, Castres-Gironde et Beautiran. Cette distribution sera effectuée par les 2 conseillers du tri de la Communauté de Communes de Montesquieu, assistés par des emplois occasionnels en nombre suffisant selon le secteur considéré.

Pour les écarts et hameaux isolés comprenant un nombre réduit de foyers, la Communauté de Communes de Montesquieu envisage l'achat de bacs de regroupement d'une capacité de 770 litres permettant une collecte optimisée de ces sacs.

Lors de la distribution des sacs jaunes translucides, les conseillers du tri de la Communauté de Communes de Montesquieu s'attacheront à communiquer l'information au plus près de la population comme cela a été le cas lors du lancement de la collecte sélective en porte à porte sur la commune de Castres-Gironde en juillet dernier.

Près de 70% de foyers rencontrés, et une forte sensibilisation auprès des administrés a permis un passage à un nouveau réflexe de tri dans les meilleures conditions.

En plus de cette communication en porte à porte ou téléphonique, des interventions en milieu scolaire, et une large communication par voie de presse, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite participer à l'événement initié par Eco-Emballages (Les Recyclades) se déroulant durant la semaine du Développement Durable.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

5. **décide** de la mise en place progressive de la collecte sélective en porte à porte selon le calendrier ci-dessus mentionné ;
6. **autorise** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil Général de la Gironde, d'Eco Emballages, de l'ADEME, et des autres intervenants potentiels ;
7. **autorise** Monsieur le Président à signer tout document y afférant ;
8. **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2004.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27/02/2004
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2004/03

OBJET : Mise en place de la collecte sélective en porte à porte

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 20 heures en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danièle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

SUPPRESSION DES GARDE CORPS INTERMEDIAIRES DECHETTERIE DE MIGELANE

Vu l'article L 230-2 du Code du Travail ;

Vu la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail ;

Vu le décret n° 65-48 du 08 janvier 1965 modifié par décret n° 95-608 du 06 mai 1995 ;

Vu la norme NF EN ISO 14122-3 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

La Communauté de Communes de Montesquieu a ouvert au public le 22 septembre 2003 la déchetterie de Migelane.

La Communauté de Communes de Montesquieu, soucieuse de la sécurité des utilisateurs et selon le principe de prévention des risques, a mis en place des équipements sécuritaires préservant des chutes les utilisateurs, les enfants, le personnel d'exploitation et le matériel dans les bennes.

Après quelques mois de fonctionnement, il semble que les gardes corps intermédiaires puissent causer une gêne lors de certains déchargements.

L'ensemble des Maires des communes informés des faits, a été appelé à se prononcer sur l'opportunité de supprimer la barre intermédiaire.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

9. **décide** de la suppression des barres intermédiaires des gardes corps de la déchetterie de Migelane ;
10. **autorise** Monsieur le Président à faire réaliser les travaux correspondants ;
11. **autorise** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27/02/2004
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2004/04

OBJET : Suppression des garde corps intermédiaires - Déchetterie de Migelane

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 20 heures en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond		Mme LOPEZ					

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Daniel AUZIER est élu secrétaire de séance

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2003/19 en date du 11 avril 2003, définissant les critères d'aide aux associations ;

Vu les réunions de la Commission « Equipements scolaires, sportifs, socio-culturels » ;

Considérant l'avis favorable du Bureau ;

Exposé :

Les demandes exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leur examen par la commission concernée, sont proposées à la validation du Conseil :

<i>Association</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Léognan Musique	Organisation Master Class 2004	3 000,00 €
Marathon des Graves	Organisation Marathon des Graves 2004	800,00 €
Musi'ska	Organisation festival Leoska 2004	600,00 €
Restaurants du Cœur	Achat de matériel	189,77 €

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1°) **décide** de l'attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2004, selon le tableau ci-dessus ;

2°) **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions ;

3°) **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2004 et que les fonds pourront être payés sur deux exercices.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 27/02/2004
Le Président,
Christian TAMARELLE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2004/05

OBJET : Subvention aux associations

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 16/02/2004

Date d'affichage de la convocation au siège : 16/02/2004

La séance est ouverte

Le 23 février de l'année deux mille quatre à 20 heures
en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu
à MartillacLe Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X (19h05)			LEMIRE Jean André (Vice-Président)		M. TAMARELLE	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)		M. NARDI		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)			X
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe	X			LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel			X	MARTIN Benoit			X
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain		M. MAYEUX	
CAULE Jean Michel	X			NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien		M. GOURGUES (19h30)	
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		M. BENNESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine	X		
DUFRANC Sylvie	X			POUSSEAU Michel	X		
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel			X	TARRIDE Francis	X		
GARBAY Dominique			X	VIDAL Pierre		M. CLAVERIE	